



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 7344

Texte de la question

M. Bernard Madrelle appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les résultats d'un récent sondage laissant apparaître que 89 % des Français sont attachés au maintien des hôpitaux de proximité, particulièrement mis à mal par la politique suivie, notamment, par le gouvernement précédent. Ces structures constituent, en effet, un élément fondamental de la santé publique, de l'égalité d'accès aux soins et de la sécurité des populations en zones rurales en particulier. Il lui est donc demandé de préciser les actions qu'il entend développer, à court terme, pour permettre à nos hôpitaux de proximité de continuer à remplir la mission essentielle qui est la leur dans des conditions améliorées.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la santé est particulièrement soucieux de la nécessité d'assurer l'égalité d'accès à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire. Les notions de qualité et de proximité ne sont pas antinomiques mais doivent être conjuguées en fonction des besoins de santé. A cet égard, il rappelle à l'honorable parlementaire que l'hôpital de proximité ne correspond ni à une catégorie juridique ni à une localisation géographique particulière. Chaque établissement de santé, qu'il soit public ou privé, clinique, hôpital local, centre hospitalier ou centre hospitalier régional, qu'il soit situé en milieu urbain ou en milieu rural, met en oeuvre à son niveau des activités de proximité. Il est plus exact de parler de soins de proximité plutôt que d'hôpital de proximité. On constate que l'importance accordée par le patient à la proximité dépend de sa pathologie et du niveau technique des soins qui lui sont nécessaires, de leur caractère plus ou moins urgent, grave ou ponctuel. Ainsi, plus l'hospitalisation est technique, unique et brève, plus la pathologie est aiguë, moins le patient hésite à parcourir les kilomètres nécessaires à une hospitalisation offrant les meilleures garanties techniques. En revanche, pour les maladies chroniques, complexes, multifactorielles, supposant des hospitalisations prolongées, la proximité géographique du domicile est extrêmement importante et devient un critère de qualité en soi pour le patient et pour son entourage. Il convient donc d'adapter le tissu hospitalier en distinguant deux approches et deux niveaux de réponse. Il convient aussi d'analyser les besoins et de développer les prises en charge dans des domaines mal ou insuffisamment couverts, en médecine et soins de suite et de réadaptation notamment. Les schémas régionaux d'organisation sanitaire, dont la révision sera entreprise dès 1998, devraient permettre de fixer les priorités pour que les établissements de santé améliorent, en lien avec la médecine ambulatoire et le secteur médico-social, la réponse aux besoins de soins de proximité.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Madrelle](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7344

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 1997, page 4453

Réponse publiée le : 2 mars 1998, page 1247